

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 22/10/2018

Date de la convocation:
10/10/2018
Date d'affichage:
11/10/2018

L' an 2018 et le 22 Octobre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 20

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, MM : BALL Jean-Claude à M. SCHNEIDER Dominique, PFEIFFER Dominique à M. WERNERT Stéphane, RICHERT Robert à M. MULLER Jean

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysianne, DUTEY Sylvie, GARDON Karine, HASENFRATZ Rachel, LEDIG Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, SCHERTZ Christophe, SUSS Charles, WEISS Damien

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 081.2018
Vote : A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

081.2018 : Budget 2018 : Décision budgétaire modificative n°3.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°025.2018 en date du 09.04.2018 : « Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2017 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°026.2018 en date du 09.04.2018 : « Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2017 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°027.2018 en date du 09.04.2018 : « Affectation des résultats de l'exercice 2017 et validation des annexes au budget – tableau des contributions et subventions, tableau des écritures internes, tableau des effectifs et tableau des actions-opérations »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°028.2018 en date du 09.04.2018 : « Impôts directs locaux : Vote des taux et coefficients »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°029.2018 en date du 09.04.2018 : « Approbation du budget primitif 2018 de l'établissement : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°056.2018 en date du 02.07.2018 : « Budget 2018 : Décision budgétaire modificative n°1/2018 »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°072.2018 en date du 17.09.2018 : « Budget 2018 : Décision budgétaire modificative n°2/2018 »,

Vu les arrêtés de virements de crédits

- Budget principal n°1/2018 en date du 25.07.2018
- Budget annexe ilot urbain centre de Woerth n°1/2018 en date du 15.06.2018
- Budget annexe site économique nord de Woerth n°1/2018 en date du 15.06.2018

Considérant la nécessité de modifier le budget pour assurer la prise en charge de factures pour lesquelles l'enveloppe budgétaire n'est pas suffisante,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De modifier le budget 2018 comme suit :**

BUDGET BATIMENTS D'ACTIVITES (HOTEL D'ENTREPRISES) - 00403							
Objet :							
SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)							
Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Hausse de l'enveloppe charges à caractère général	+	60612	1 400 € (soit 4 150 €)	Charges	+	70388	475 € (soit 4 159 €)
idem	+	60631	219 € (soit 219 €)	Redevances de mise à disposition	+	752	4 252,50 € (soit 44 251,50 €)
idem	+	6156	+ 2235,45 € (soit 4 235,45 €)	Remboursement de trop payé	+	6091	199,95 € (soit 199,50 €)
idem	+	6257	22 € (soit				

			22 €)				Envoyé en préfecture le 26/10/2018
							Reçu en préfecture le 26/10/2018
Taxe foncière	+	63512	51 € (soit 3 551 €)				Affiché le
D é p e n s e s imprévues	+	022	1 000 € (soit 1500 €)				ID : 067-200013050-20181022-D_CC_081_2018-DE
Total dépenses SF			48 610,45 € (+ 4 927,45 €)	Total recettes SF			48 610,45 € (+ 4 927,45 €)

- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/10/2018

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
30/10/2018